

Entre déprise démographique, tertiarisation et rétrécissement de la sphère productive

Insee Analyses Guadeloupe • n° 62 • Décembre 2022



Peuplé de 78 500 habitants en 2018, le territoire du Grand Sud Caraïbe connaît un déclin démographique et un vieillissement de la population depuis 2008 qui se sont accélérés entre 2013 et 2018. Les évolutions d'emploi suivent celles de la population, la dynamique de création d'emplois a été négative entre 2013 et 2018 et s'est traduit par un rétrécissement de la sphère productive au profit d'une tertiarisation plus importante. En écho, le chômage est plus élevé que dans le reste de la Guadeloupe et touche plus durement les agriculteurs et ouvriers. En revanche, le niveau de formation progresse et la précarité est en recul. Les contraintes d'accessibilité du territoire et l'emploi sont les principaux enjeux de son développement.

En 2018, la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe (CAGSC) compte 78 480 habitants, soit 20,2 % de la population de la Guadeloupe. Elle regroupe 9 communes situées au sud de la Basse-Terre (Baillif, Basse-Terre, Bouillante, Capesterre-Belle-Eau, Gourbeyre, Saint-Claude, Trois-Rivières, Vieux-Fort, Vieux-Habitants) ainsi que les deux communes des Saintes (Terre-de-Haut, Terre-de-Bas) situées à 30 minutes de bateau au sud de l'archipel. S'étendant sur un cinquième de la région, sa densité de 228 habitants/km² est proche de celles de l'ensemble de la Guadeloupe (238 habitants/km²). L'intérieur des terres étant occupé par une partie du parc national de la Guadeloupe, 64 % du territoire est recouvert de milieux naturels, notamment de forêt. Avec 13 % de la surface de la CAGSC, les zones urbanisées sont plus présentes avec une augmentation de deux points par rapport à 2012. Les terres agricoles occupent donc un quart du territoire.

Une érosion démographique qui s'accélère

Entre 2013 et 2018, la population a baissé de 0,9 % en moyenne ► **figure 1**, soit une perte de 3 700 habitants en 5 ans. La population de la CAGSC retrouve le niveau qu'elle avait atteint en 1982. Le territoire a perdu plus de résidents que sur la période 2008-2013 (- 0,5 % par an). La diminution concerne toutes les communes de la zone, à l'exception des communes de Saint-Claude et Vieux-Fort. Le déficit migratoire, qui progresse de 12 % explique cette dynamique alors que le solde naturel (naissances moins décès), encore positif,

ne compense plus ce déficit migratoire. Ce dernier est passé de 1 750 entre 2007 et 2012 à 700 entre 2013 et 2018, soit une chute de 60 %.

Les jeunes quittent le territoire accentuant la baisse de la population initiée en 2008

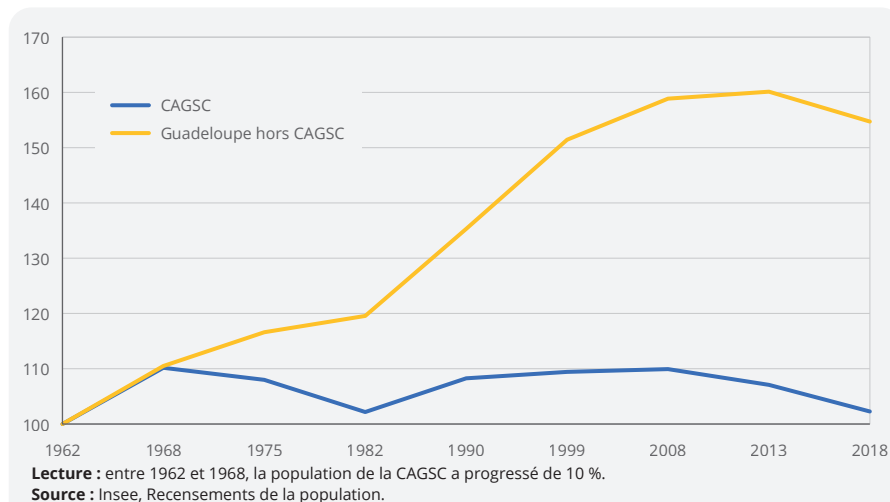
Depuis 2008, le solde naturel ne joue plus son rôle de moteur de la démographie. Les naissances restent supérieures aux décès mais l'écart s'est considérablement réduit, passant de + 450 en 2008 à - 17 en 2018. Dans le même temps, plus de personnes quittent le territoire qu'il n'en arrive. Entre 2013 et 2018, près de 650 jeunes âgés de 18-24 ans partent ainsi chaque année pour 300 arrivées, soit un solde

migratoire de - 350 jeunes en moyenne par an (soit 6 % de la population du territoire contre 4 % pour la Guadeloupe). Les politiques locales d'accompagnement soutiennent la mobilité des étudiants guadeloupéens. Cette mobilité concerne également les jeunes de 25 à 29 ans mais dans une moindre mesure (- 70). À l'inverse, le solde migratoire est légèrement positif aux autres âges. Tous âges confondus, le solde migratoire est déficitaire de - 380 en moyenne annuelle sur la période dont - 230 avec la France métropolitaine.

Une population qui vieillit

Le vieillissement de la population du Grand Sud Caraïbe est une conséquence directe du déficit migratoire important

► 1. Évolution de la population depuis 1962 (base 100 en 1962)



des jeunes. Il est même plus prononcé que dans le reste de la Guadeloupe. La part des personnes de plus de 65 ans atteint 22,0 % contre 17,9 % dans le reste de la région. C'est 4,6 points de plus qu'en 2013 (3,1 pour la Guadeloupe). Corollairement, la proportion des moins de 20 ans a diminué de 2,5 points entre 2013 et 2018, atteignant 23,8 % de la population (26,0 % dans le reste de la région). En 2018, la moitié de la population du Grand Sud Caraïbe a 47 ans ou plus, soit trois ans de plus que dans le reste de la Guadeloupe.

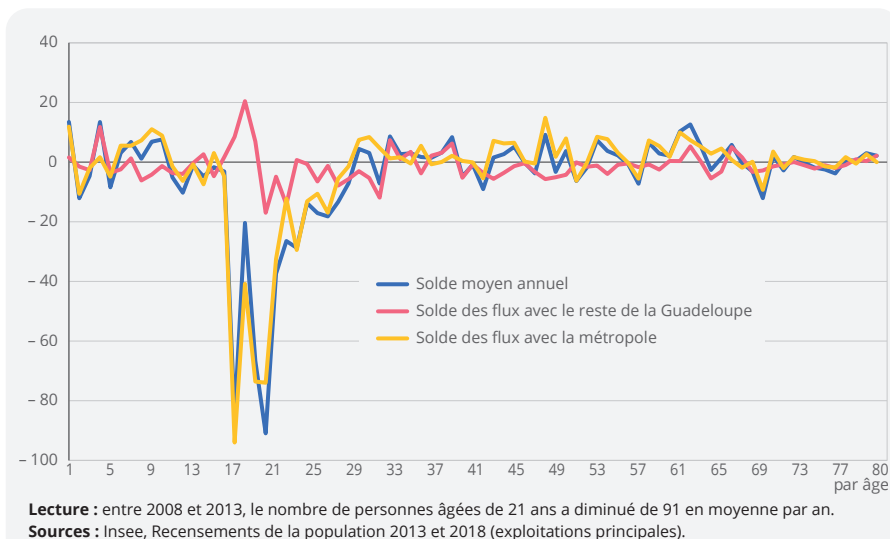
Des arrivants plus occupés et plus diplômés

Les nouveaux arrivants sont plus souvent des actifs occupés que ceux qui sont déjà résidents de l'agglomération (respectivement 40 % et 36 %). Parmi eux, un tiers occupe une profession intermédiaire ou une profession de cadre et viennent souvent en famille. La structure d'offre d'emplois explique cet attrait. En effet, abritant le chef-lieu de la Guadeloupe, les emplois de cadres dans la communauté sont supérieurs au nombre de cadres résidant dans l'agglomération (105,9 emplois de cadres pour 100 cadres occupés résidant). Leur arrivée contribue à l'élévation du niveau de formation des nouveaux résidents. Il est plus élevé que dans l'ensemble du Grand Sud Caraïbe : un tiers d'entre eux possède un diplôme d'études supérieures contre seulement un sur six au sein du Grand Sud Caraïbe.

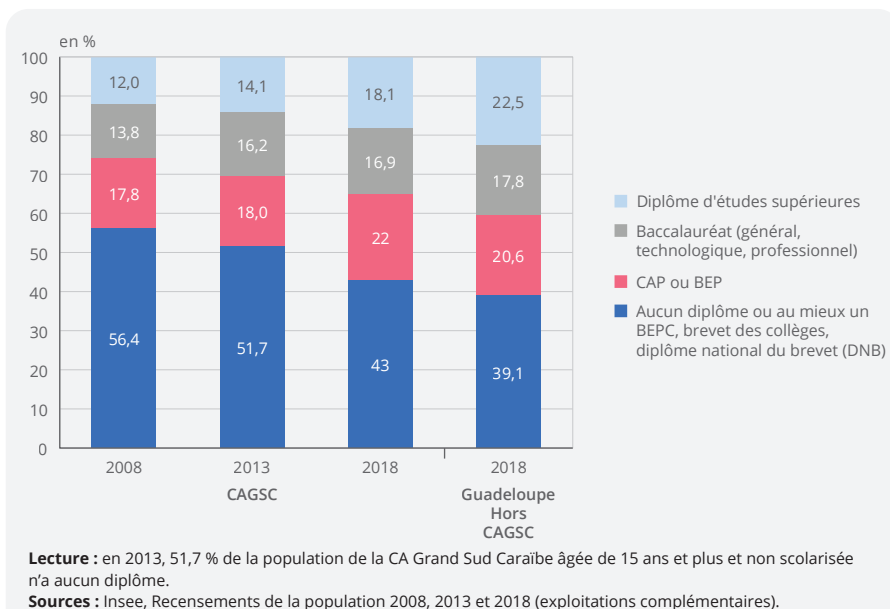
Un niveau de formation qui progresse mais en retrait par rapport au reste de la Guadeloupe

En 2018, 43,0 % des résidents du Grand Sud Caraïbe de plus de 15 ans et non scolarisés n'ont aucun diplôme post-bac. Par rapport à 2013, cette part a diminué de 8,7 points, réduisant l'écart avec le reste de la Guadeloupe. Elle reste toutefois supérieure de 4 points. À l'inverse, la part des diplômés du supérieur augmente de 4 points depuis 2013, celle-ci reste inférieure de 4,4 points par rapport au reste de la Guadeloupe (18,1 % contre 22,5 %). En 2018, les titulaires du baccalauréat sont proportionnellement presque aussi nombreux que sur le reste du territoire (17 %). Ces écarts s'expliquent en partie par l'effet de l'âge de la population de Grand Sud Caraïbe. En effet, parmi les non-scolarisés de 18 à 24 ans, la part de personnes sans aucun diplôme est semblable pour la CAGSC et le reste de la Guadeloupe (respectivement 20,3 % et 19,8 %). Les niveaux sont également très proches pour la tranche 25-34 ans (16,1 % et 16,5 %).

► 2. Solde moyen annuel des migrations résidentielles 2013-2018 de la CAGSC



► 3. Répartition des 15 ans et + non scolarisés selon leur niveau de diplôme le plus élevé en 2008, 2013 et 2018 (en %)



Les évolutions d'emploi suivent celles de la population

Les dynamiques démographique et économique vont de pair dans les marchés locaux du travail, soit comme cercle vertueux de croissance soit comme cercle vicieux pour les territoires en déprise : les emplois attirent de la population qui, par son pouvoir d'achat, crée de la demande adressée aux entreprises de la zone où ils s'installent, d'où un effet bénéfique sur l'économie locale. Le phénomène inverse peut se produire en cas de perte de population ou d'emploi. C'est le cas pour le territoire du Grand Sud Caraïbe. Tout secteur confondu, le territoire a perdu 5 % de ses emplois entre 2013 et 2018. Neuf emplois perdus sur dix sont des emplois d'ouvriers, d'artisans, de commerçants et d'agriculteurs, œuvrant

dans le bâtiment, la distribution et l'agriculture. Avant 2000, le territoire est marqué par l'importance de ses activités agricoles, caractéristique des territoires en déprise démographique. Depuis, la part de l'agriculture dans l'emploi du territoire a baissé de plus de moitié et ne représente plus que 4 % des emplois en 2018. Les deux plus gros employeurs concentrent un emploi sur cinq : la bananeraie du Bois-Debout à Capesterre-Belle-Eau et l'Office nationale des forêts.

La moitié des emplois relèvent de la sphère publique

Le recul du secteur agricole a laissé place à une économie tournée vers des activités présentes (85 % contre 81 % en 1999)

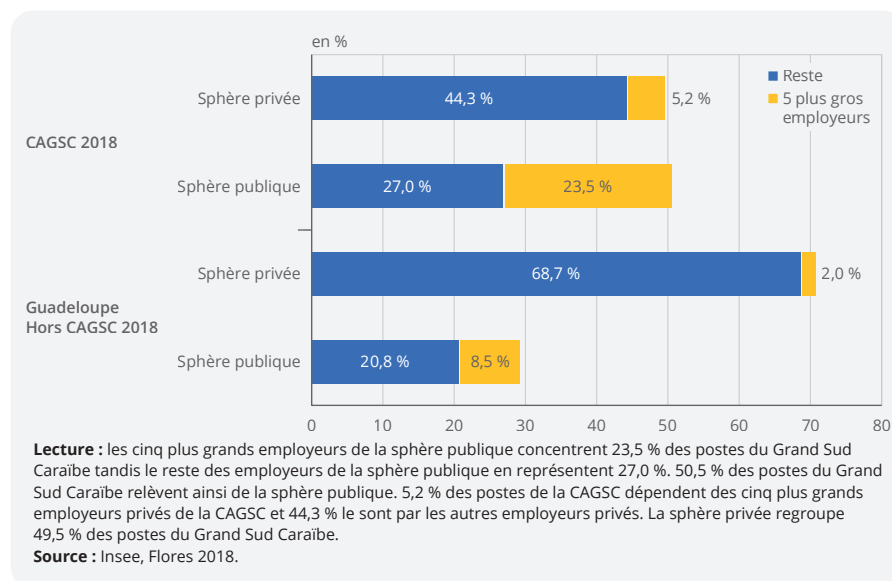
plus qu'ailleurs, en particulier l'emploi public qui constitue le gisement d'emplois le plus important sur le territoire. Il représente la moitié des emplois offerts en 2018 contre 33,3 % pour le reste de la région. Les effectifs de la fonction publique ont crû de 0,6 % en moyenne annuelle entre 2013 et 2018. Mais cette hausse masque des disparités selon les versants. La politique de non-remplacement d'un départ en retraite sur deux dans la fonction publique d'Etat, a entraîné une baisse constante des effectifs de 5,4 % en moyenne annuelle entre 2008 et 2013. Depuis, la politique de réduction des dépenses publiques s'est poursuivie avec la baisse continue des effectifs mais dans des proportions bien moindres, soit - 1,6 % en moyenne annuelle entre 2013 et 2018. Dans le même temps, l'emploi a progressé dans les administrations publiques locales et dans la fonction publique hospitalière (respectivement + 2,9 % et 1,4 % en moyenne annuelle). Les cinq plus grands employeurs publics de la communauté d'agglomération concentrent ainsi 48,3 % des postes de la sphère publique ► **figure 4**. En outre, sphère privée incluse, ces cinq employeurs demeurent les plus gros employeurs du territoire et représentent 23,5 % de l'ensemble des postes. En conséquence, les cinq plus grands employeurs privés du Grand Sud Caraïbe représentent 5,2 % de l'ensemble des postes. Les principaux employeurs de la sphère privée travaillent dans le secteur des services, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale.

Une dynamique de création d'emplois négative depuis 2018

Le rythme de création d'emplois dans le Grand Sud Caraïbe suit une tendance baissière depuis 1999 pour devenir négatif entre 2013 et 2018 (- 0,3 % en moyenne annuelle contre + 0,4 % entre 2008 et 2013 et + 0,9 % entre 1999 et 2008). Le territoire perd ainsi plus d'emplois qu'il n'en crée. Surreprésentée sur le territoire, l'administration publique ne joue plus son rôle de fer de lance dans la création d'emplois.

La CAGSC bénéficie d'une hausse de l'emploi dans les secteurs des activités juridiques, des industries agroalimentaires de l'hébergement et de la restauration, avec une progression respective de 24 emplois par an. Ces secteurs, sous représentés sur le territoire, ont été relativement plus performants avec respectivement une vingtaine d'emplois de plus que sur le reste de la région. Leurs poids dans l'emploi demeurent encore en retrait par rapport au reste de la région. Ainsi, la part cumulée de ces trois secteurs atteint 8,0 % en 2018 (contre 10,3 % dans le reste de l'île).

► 4. Répartition des postes entre sphère publique et privée et part des cinq plus grands employeurs (en %)



En revanche, presque tous les autres secteurs d'activité perdent des emplois dans des proportions plus élevées que sur le reste du territoire. C'est particulièrement le cas de l'agriculture qui perd annuellement deux fois plus d'emplois (- 81 emplois contre - 40), des autres activités de service (- 75 contre - 30), de la construction (- 72 emplois contre - 48) et du commerce (- 28 emplois contre - 8).

Des actifs en direction de Cap Excellence

Le Grand Sud Caraïbe regroupe 23 760 emplois en 2018, soit 20,1 % des emplois de Guadeloupe, mais 18,6 % des actifs occupés résident dans la communauté. En 2018, 13,9 % des emplois situés sur le Grand Sud Caraïbe sont occupés par des personnes résidant hors de la zone. Les navettes domicile-travail marquent l'attractivité des intercommunalités du Grand Sud Caraïbe et de Cap Excellence, principaux bassins d'emploi de Guadeloupe. Ainsi, 4 040 résidents travaillent hors de la zone tandis que 3 320 non-résidents s'y rendent pour travailler. La zone présente un solde des navettes négatif (- 720 personnes). Ce solde s'est un peu réduit entre 2013 et 2018 du fait de la progression du nombre des entrants plus rapide que celle des sortants. Les sorties s'effectuent principalement vers les communes de la Communauté d'agglomération Cap Excellence avec 70 % des départs, tandis que 30 % des entrants viennent des communes de Petit-Bourg ou de Goyave. A l'intérieur de la zone du Grand Sud Caraïbe, un tiers des déplacements domicile-travail se font des communes de Saint-Claude et de Goubeyre vers la commune de Basse-Terre.

La création d'établissements portée par les micro-entrepreneurs

Le territoire fait preuve d'un dynamisme entrepreneurial comparable au reste de la Guadeloupe, avec un taux de création d'entreprise annuel de 10 % entre 2017 et 2019. Les créations sont portées par les entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur dont l'essor a été stimulé par l'évolution du statut intervenue au 1^{er} janvier 2018 (doublement des plafonds de chiffres d'affaires permettant l'accès au régime fiscal simplifié.). Elles représentent 36 % des nouvelles créations (31 % pour le reste de la Guadeloupe). Toutefois, la fragilité de leur statut rend les entreprises des micro-entrepreneurs nettement moins pérennes que les entreprises classiques. Sur un territoire où le chômage est très élevé, la création de ce type d'entreprise peut être perçue comme une alternative au chômage. De part sa simplicité, le régime de micro-entrepreneur ne nécessite pas de capital social et permet le cumul des allocations chômage.

La CAGSC attire moins d'entreprises

La capacité à retenir les entreprises existantes et à en attirer d'autres témoigne de l'attractivité d'un territoire. Or dans le Grand Sud Caraïbe, les départs d'entreprises vers les autres communautés d'agglomération sont plus nombreux que les arrivées. Entre 2017 et 2019, 115 établissements se sont installés dans la zone, tandis que 135 la quittaient, soit une perte de 20 établissements. Tandis que le reste de la Guadeloupe gagnait 120 établissements. Cette moindre attractivité est essentiellement liée au secteur de l'administration

publique, enseignement, santé humaine et action sociale qui accuse un déficit de 18 établissements. C'est d'ailleurs, dans ce dernier secteur et celui du commerce, des transports et services divers qu'ont lieu la majorité des transferts entrants ou sortants de la zone (85 %).

Une majorité de ménages propriétaires

En 2018, 63 % des ménages sont propriétaires de leur logement contre 57,5 % dans le reste de la Guadeloupe. Cette caractéristique peut en partie s'expliquer par la part plus importante de personnes de 65 ans et plus par rapport au reste de la Guadeloupe (respectivement 22 % et 18 %). Ainsi 56 % des ménages propriétaires de Grand Sud Caraïbe occupent leur logement depuis au moins 20 ans (51 % dans le reste de la Guadeloupe). La maison individuelle est nettement plus répandue au sein de la CAGSC que dans le reste de la Guadeloupe (80 % des résidences principales contre 73 % pour le reste de

la Guadeloupe). Toutefois, la taille des logements est comparable au reste de la Guadeloupe (3,90 pièces en moyenne par logement). La part des ménages locataires d'un logement HLM est nettement inférieure à celle du reste de la Guadeloupe (10,8 % contre 16,7 %).

Une précarité en recul sauf pour les personnes isolées

En 2019, 22 500 allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) résident dans l'une des communes du Grand Sud Caraïbe, soit 20 % des allocataires guadeloupéens, pour 20 % de la population totale de la Guadeloupe. Entre 2014 et 2019, l'augmentation du nombre d'allocataires (+ 1,6 % par an) est comparable au reste de la Guadeloupe (+ 1,8 % par an). Le nombre d'allocataires avec un bas revenu a fortement baissé entre 2014 et 2019 (- 5 % par an). Cette baisse touche également le reste de l'île dans les mêmes proportions. Toutefois, la population concernée a baissé plus rapidement

que dans le reste de la Guadeloupe (respectivement - 2,8 % et - 1,9 % en moyenne annuelle) et ne représentent plus que 48,2 % de la population en 2019. Parmi les allocataires à bas revenus, les personnes vivant seul sont plus nombreuses qu'en 2014 : elles représentent 57 % des allocataires à bas revenus, c'est deux points de plus qu'en 2014 et quatre de plus que sur le reste de la Guadeloupe. Dans le prolongement de la baisse des allocataires à bas revenu, le nombre d'allocataires du RSA est en nette diminution sur le territoire de la GSC comme dans l'ensemble de l'île (- 3 % par an entre 2014 et 2019). La baisse a surtout bénéficié aux allocataires vivant en couples et dans une moindre mesure aux familles monoparentales. La mise en place de la prime d'activité au 1^{er} janvier 2016 a pu jouer un rôle sur cette diminution. En effet, auparavant une demande de RSA était comptabilisée quelle que soit la composante « RSA socle » ou « RSA activité », alors que désormais, une demande de prime d'activité ne vaut pas automatiquement pour une demande de RSA (cf. Drees, Études et Résultats n° 1133). En revanche, la situation des personnes isolées s'est détériorée, ils sont devenus majoritaires en 2019 et leur part reste deux points supérieurs au reste de la Guadeloupe (56 % soit sept points de plus qu'en 2014). ●

Ali Benhaddouche, Corentin Douriaud

► Sources et méthodes

L'Insee Antilles-Guyane et la Région réalisent dans le cadre d'un partenariat, des diagnostics pour chacun des six EPCI de Guadeloupe. Ils visent à mettre en évidence les caractéristiques du territoire, sous les angles économiques et sociodémographiques.

Les résultats sont majoritairement issus de l'exploitation du kit Synthèses Locales version 16,1 de l'Insee. Les principales sources sont :

- Recensements de la population (exploitations principales et complémentaires ;
- État civil ;
- Sirène ;
- Flores ;
- CNAF.



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour en savoir plus :

- Bilan économique 2020 – Guadeloupe, *Insee Conjoncture*, juillet 2021.
- Recensement de la population en Guadeloupe : 387 629 habitants au 1^{er} janvier 2018, *Insee Flash* n° 142, décembre 2020.
- La croissance mise à mal par la crise sanitaire, *Insee Analyses* n° 53, octobre 2021.
- En 2019, le climat des affaires est favorable en Guadeloupe, *Insee Analyses* n° 54, décembre 2021.
- Grand Sud Caraïbe, entre isolement et influence, *Insee Dossier* n° 9, octobre 2016.

